

Thomas Monro, ingénieur du canal de Soulanges

Nous reproduisons un texte paru dans le Journal Aurore,
le 9 septembre 1841

JOURNAL AURORE

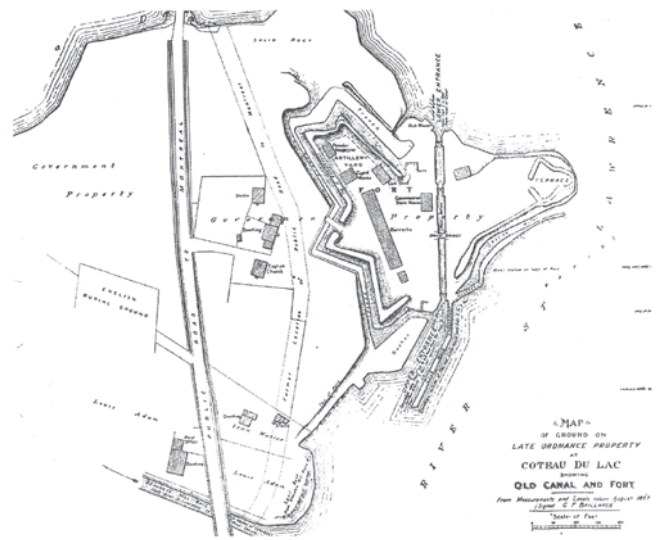
Journal littéraire, politique et commercial
Droits égaux, justice égale
Vol. III, no 49
Montréal, jeudi matin, 9 septembre 1841
(Prix 2 sous)

« Monsieur l'Éditeur,

Je prend la liberté de vous exposer un trait d'injustice, dont W. Watier Ecr. marchand, du Côteau du Lac a été victime ces jours derniers, en vous priant de l'exposer aux yeux du public qui en jugera; car ce n'est guère que de lui qu'on peut s'attendre à avoir justice.

Voici le fait tel qu'il s'est passé sous mes yeux et en présence de mille autres témoins dignes de foi.

En conformité à une ordonnance du conseil spécial le gouvernement a accordé une certaine somme pour venir à l'aide des personnes intéressées à la construction d'un pont à l'embouchure de la Rivière à Delile, au Côteau du Lac. Aussitôt après la passation de cette acte, le grand voyer du district, à la requisition des intéressés, se transporta sur les lieux, marqua la place où devait être construit le nouveau pont, et fit quelques changements du chemin de roi; ce dont il fut dressé procès verbal, qui a été homologué en justice sans opposition quelconque. Par ce procès verbal, le pont neuf devait être construit à peu près à quarante ou cinquante pieds plus haut que l'ancien, et il devait être ouvert un chemin neuf à peu près à cinq arpents en droite ligne, pour rejoindre l'ancien qui présentait une petite sinuosité assez désagréable. Le pont a été construit; mais comme le nouveau chemin se trouve à passer à travers un terrain appartenant au gouvernement et par conséquent au nord des bâtisses militaires construites au Côteau du Lac et qu'il rive Messrs, les volontaires, officiers et autres, du plaisir de voir passer les voyageurs, M. le colonel C. a pris sur lui de se moquer de l'exécution du procès verbal et par conséquent de nos lois, en obstruant le terrain qui avait été pour le nouveau chemin et parla oblige les voyageurs à faire une équerre d'apeuprès un arpent pour passer au milieu des bâtisses du gouvernement, ce qui est tout à fait désagréable et incommode. Dans le procès verbal du grand voyer il était en autres choses

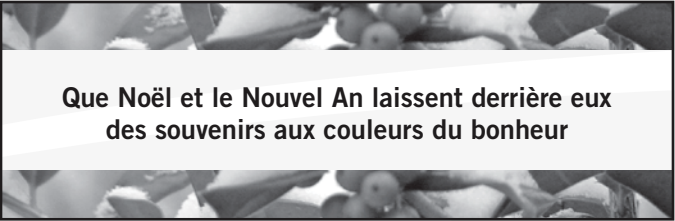


établi qu'aussitôt que le pont neuf serait parachevé et livré au passage du public, le nouveau chemin devait être le seul chemin de roi et le vieux annulé. Le pont fini, Mr. Watier fut notifié de livrer sa part du chemin sur une de ses propriétés, ce qu'il exécuta incontinent. Un Mr. Bell, employé du gouvernement et occupant le terrain ci-dessus mentionné, fut aussi notifié par l'inspecteur de livrer sa part du dit chemin, ce qu'il refusa de faire. Alors le sous voyer, pressé par l'inspecteur, voulu procéder contre ce Mr. Bell, mais comme le seul magistrat de la paroisse auquel il s'adressa pour avoir un ordre de sommation, est aussi un employé du gouvernement qui craignait sans doute de déplaire au colonel C. il refusa nettement de l'émaner, ce qui fait que le nouveau chemin est encore obstrué. Ces jours derniers, Mr. Watier jugea à propos de construire une clôture au Sud de son nouveau chemin et de labourer l'ancien qui maintenant est sa propriété; mais, chose que vous pourrez à peine croire, et qui pourtant est très vraie, le colonel en question le força de se désister de ce projet; il fit même enlever une partie de la clôture que Mr. Watier avait fait planter et unir l'ancien chemin qu'il avait fait labourer, le tout au grand désavantage de M. Watier, qui se trouve privé de sa propriété, l'ancien chemin, et qui ne peut enclore son terrain, qui de plus est forcé de livrer deux chemins pour obéir à M. le Colonel, qui se moque du procès verbal du grand voyer et des lois du pays. Vous me direz peut-être qu'il y a moyen d'obtenir justice, en recourant aux voies légales; mais ce colonel est un de ces militaires qui aujourd'hui est stationné ici, et qui demain s'embarquera pour Londres laissant à M. Watier de payer les frais. Voici Mon-

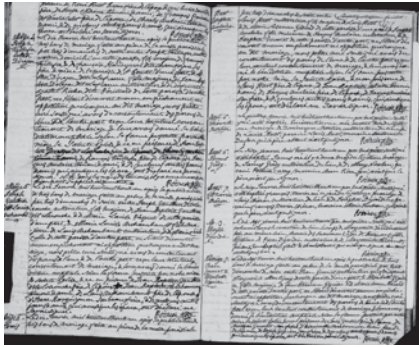
sieur les faits que je prends la liberté de vous soumettre et que je pourrais faire attester par mille témoins. »

Note :

La Société d'histoire de Coteau-du-Lac a transcrit cet article, en conservant le texte original. Aucune correction n'a été apportée pour conserver son authenticité.



Registre des baptêmes, mariages et sépultures (bms)



Un groupe formé de membres du conseil d'administration et de bénévoles de votre société d'histoire travaille actuellement au registre des baptêmes, mariages et sépultures de la ville de Coteau-du-Lac, de ses origines jusqu'à maintenant. Si vous avez des heures disponibles et que ces recherches vous intéressent, nous vous demandons de contacter monsieur Denis Carrière, responsable du dossier, au 450 747-0280.

Cartes de membres

En début d'année, nous ferons parvenir aux membres de la Société d'histoire le renouvellement 2013.

Pour ceux et celles qui désirent se joindre à notre Société, nous vous demandons de nous contacter via notre site internet (societedhistoire.coteau-du-lac.com) ou au 450 763-2581.



Livres en vente

Nous vous rappelons que les tomes I, II et III de l'***Histoire de Coteau-du-Lac*** sont toujours en vente ainsi que celui des ***Wilson de Coteau-du-Lac***. Les coûts sont de 25 \$ chacun, à l'exception du Tome I qui est à 20 \$. De plus, le volume « ***Histoire de famille – Napoléon Carrière et Ozéline Richer*** » est de nouveau disponible, nous avons procédé à une réédition. L'achat d'un volume est toujours une idée intéressante pour vos proches en ce temps des Fêtes. Nous serons présents au Marché de Noël les 8 et 9 décembre au Centre communautaire et vous pouvez aussi vous procurer ces livres à la Bibliothèque Jules-Fournier ou auprès de votre Société d'histoire.

Les membres du conseil d'administration de la Société d'histoire de Coteau-du-Lac remercient chaleureusement leurs membres et la population de notre ville pour leur appui à garder bien vivante notre histoire.